



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 2 Février 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Lundi 2 Février 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents.

La séance est ouverte à 20h00

Approbation du compte rendu de la réunion du 14 Janvier 2009

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

Le bureau de poste

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion avec les représentants de la Poste, réunion qui s'est tenue à la Préfecture d'Auxerre.

Les représentants de La Poste maintiennent fermement leurs deux propositions à savoir : la mise en place « accompagnée » de deux solutions de substitution à savoir :

- ⇒ Soit la mise en place d'une « Agence postale communale »
C'est la collectivité locale qui prendra en charge l'ensemble des frais liés à l'agence postale que ce soit le salaire de l'employé, les locaux, les assurances ou l'électricité avec l'obligation d'une durée minimale de 60 heures d'ouverture par mois.
La Poste s'engagerait en contrepartie à subventionner ce transfert en versant une somme de 900 Euros par mois pendant une durée maximale de 9 ans.
- ⇒ Soit la mise en place de « Points Poste »
Ceux-ci sont créés par des conventions de mandat en vertu desquelles les commerçants intéressés s'engagent à fournir certaines prestations postales moyennant une rémunération (300 Euros par mois).

Les compensations financières proposées par la Poste pour accompagner ces substitutions de services sont considérées par les élus d'une part et les commerçants de la commune d'autre part, comme non viables sur le long terme.

Ces deux solutions ont toujours été refusées par l'ensemble de la population Montillotoise et par ses élus. Les propositions de La Poste sont clairement perçues comme la recherche non avouée de la complicité de la population et de ses représentants pour l'acceptation du retrait d'un service public.

Le Conseil Municipal n'apprécie pas la méthode usitée par les responsables de La Poste qui, prétextant un taux de rentabilité négatif, diminuent au fil des mois, les heures d'ouverture du bureau forçant ainsi les usagers à contribuer malgré eux, à la baisse du taux de fréquentation.

L'absence de transport en commun régulier permettant d'accéder aux bureaux de poste les plus proches place les habitants de Montillot qui ne disposent pas de véhicule dans un isolement total.

Madame le Maire propose aux conseillers :

- ⇒ De solliciter le soutien de la Communauté de Communes du Vézélien ainsi que des Communes des Cantons limitrophes.
- ⇒ De solliciter un rendez-vous avec M. le Préfet.
- ⇒ D'organiser une réunion publique en mairie afin d'informer la population et d'écouter ses avis.

Madame le Maire rappelle aux conseillers la venue du Sous-Préfet, M. Mourad Chenaf à Givry le mercredi 18 février à 14h30 et pense qu'il serait opportun de lui soumettre ce dossier au titre de la défense des services publics. Elle demande aux conseillers de réfléchir à d'autres questions qu'ils souhaiteraient voir évoquer lors de cette rencontre.

Travaux de l'Église

Il est urgent de procéder aux travaux de l'église, décidés par la commission des bâtiments. Les devis, demandés aux entreprises Pigeonnat et Martinez ont été étudiés sachant que le seuil des marchés publics sans formalités (appel d'offre) est passé de 4.000 € à 20.000 € et qu'il n'est donc plus nécessaire de demander d'autres devis.

Les conseillers, insistent sur l'importance de faire travailler prioritairement les entreprises installées sur la Commune. Ils acceptent les devis proposés et chargent Mme le Maire de contacter les entreprises concernées, d'inscrire ces sommes au budget primitif 2009 et de demander les subventions. (Mme le Maire

rappelle qu'il existe un reliquat de 1.500 € au titre du contrat de canton qui pourra être utilisé pour ce programme)

Signalétique

Ce dossier, abordé lors du précédent conseil, n'a jamais pu être traité, par manque d'informations concrètes. Il a été décidé de prendre rendez-vous avec M. Germain, Président de la Communauté de Communes de l'Avallonnais en charge de ce dossier.

Cette réunion a eu lieu à 19 heures avant le conseil de ce jour. Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur l'adhésion à cette opération. La Commune s'engage à participer à la phase conditionnelle de l'étude qui déterminera, en fonction des souhaits des collectivités locales et d'une stratégie globale, le schéma de jalonnement. Le Conseil confie la maîtrise d'œuvre des travaux à la Communauté de Communes de l'Avallonnais.

Les informations sur nos besoins en signalétique et la délibération seront transmises à la C.C.A.

Assainissement de Vaudonjon

Mme le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu à la Mairie le 28 Janvier avec la grande majorité des Conseillers Municipaux et Mme Galiena du Parc du Morvan, conseillère au sein du comité de pilotage « Diagnostic eau Basse vallée de la Cure ».

Madame Galiena confirme qu'un dossier portant sur l'assainissement de Vaudonjon a bien été réalisé en 1999.

Ce dossier, qui a été retrouvé dans les archives de la Mairie sera transmis à Me Galiéna qui s'est proposée de le consulter pour définir s'il est encore valide. A l'issue de l'examen de ce dossier, soit elle pourra le mettre à jour (actualisation des évaluations budgétaires et vérification de la conformité des textes) soit la Municipalité devra financer une nouvelle étude.

Me Galiéna soulève le problème de la taxe d'assainissement.

Cette taxe obligatoire n'est pas perçue dans la commune. Me le Maire va se renseigner auprès de M. Ragage, Trésorier à Avallon, pour définir les modalités légales qui nous incombent au sujet de cette taxe.

Questions diverses



Turbidité de l'eau courante

M. Alves évoque les problèmes de la turbidité de l'eau. Il demande que le dossier d'installation d'un filtre à sable soit remis à l'ordre du jour. Les devis devront être repris. Une étude géologique doit être réalisée. Les responsables de l'eau se rendront à Asquins; un filtre à sable ayant été posé depuis quelques années, ils pourront obtenir les indications nécessaires pour monter ce dossier. Mme le Maire contactera l'entreprise VEOLIA afin que cette entreprise réactualise son devis. La SAUR sera également contactée.



Rapport sur l'eau courante

M. Lebois présente son rapport sur l'eau pour l'année 2008. Il est constaté une large déperdition d'eau.

Mesure au départ Pompage Malfontaine / Fontenille	34.574 m3	
Mesure à l'arrivée au Château d'eau	33.371 m3	
Perte entre le pompage et le château d'eau	1.203 m3	soit 3,40 %
Nombre de m3 facturés	16.918 m3	
Nombre de m3 perdus dans le réseau de distribution	16.453 m3	soit 49,30 %
Nombre total de m3 perdus	17.656 m3	soit 52,70 %
Taux de rendement		47,30 %
Temps de pompage (pompes tournantes)	3.842 Heures	
Temps de pompage perdu	1.950 Heures	

L'idée d'acheter un détecteur de fuite performant est proposée. Les conseillers s'opposent à un investissement évalué à 15.000 Euros jugé trop onéreux pour une rentabilité non probante. Mr Gandolfo rappelle l'investissement voté pour l'équipement de la cuisine de la salle polyvalente et s'interroge sur sa rentabilité

M. Lebois souhaite demander l'intervention de Veolia pendant un ou deux jours afin de localiser les fuites les plus importantes. Toutefois, il est préférable d'attendre le printemps pour effectuer ce genre de travaux.

Mr Gandolfo suggère une planification de travaux de remplacement par tronçons des conduites de distribution de l'eau.

Il lui est répondu que ce n'était pas possible d'envisager de tels travaux car beaucoup trop coûteux.



O.N.F.

Mme le Maire informe les conseillers que l'O.N.F. souhaite organiser une rencontre avec les conseillers pour présenter l'aménagement de la forêt. M. Martinez souhaite des explications plus précises sur la

gestion proprement dite de la forêt et les obligations des communes face à cet organisme. Cette rencontre sera donc organisée avant le prochain conseil.

Création d'une commission pour la gestion de la salle polyvalente

Mme le Maire, vu l'importance de la tâche, souhaite que la commission pour la salle polyvalente soit formée afin de commencer à travailler sur ce dossier.

M. Roy se propose pour la présidence de cette commission. Sont désignés en tant que conseillers municipaux : Melle Chaussier, M. Mandron, M. Lebois.

Mme Smits-Cramer Julia, présente dans la salle, a manifesté (à l'issue de la réunion) son volontariat pour travailler dans cette commission.

Afin d'établir l'équité, il sera donc fait appel à trois personnes hors conseil.

Indemnités du fontainier

Mme le Maire informe que la délibération prise pour verser une indemnité à M. Lebois a été refusée par la Sous-Préfecture (Elle n'est pas conforme aux textes en vigueur).

Pour que M. Lebois puisse bénéficier de cette indemnité, il est nécessaire de respecter un barème établi au titre du versement des indemnités aux maires, adjoints et conseillers effectuant certaines délégations.

Une délibération est donc reprise en ce sens pour correspondre à la même somme déjà décidée par le Conseil lors de la réunion du 7 Avril 2008.

Défaillances Internet dans la Commune

Dans le but de préparer un dossier sur ce sujet M. Gandolfo souhaite connaître le nombre d'abonnés Internet dans la Commune. De nombreuses défaillances du signal livré par les Fournisseurs d'Accès sont signalées. Il est possible que ces défaillances soient dues aux fils téléphoniques qui transportent ce signal. La municipalité pourrait préparer une demande de vérification des lignes, divers relais et centraux commutateurs auprès de France Telecom.

Circulation des véhicules rue du Puits Martin

M. Martinez demande à Mme le Maire de prendre un arrêté pour la rue du Puits Martin. Le problème de vitesse dans cette rue n'étant pas résolu par le stationnement bilatéral, il sera demandé aux propriétaires de ces véhicules de dégager cette rue. En effet le revêtement de cette rue se trouve fortement dégradée par le « slalom obligatoire » des automobilistes.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 2 Mars 2009

La Séance est close à 22h00